BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 614

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

516 220 068 RCS Dijon.
HOTEL DE LA POSTE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 747000.00 EUR.
Adresse : 3 & 5, Boulevard Clemenceau, 21200 Beaune.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE BEAUNE PAR LA SOCIETE HOTEL DE LA POSTE Il a été établi un projet de traité de fusion par lequel la société BEAUNE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.550.000 €, dont le siège est à ACQUIN-WESTBECOURT (62380) Chemin des bois, immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 479 965 444 BOULOGNE SUR MER, société absorbée, ferait apport à titre de fusion-absorption simplifiée à la société HOTEL DE LA POSTE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 747.000 €, dont le siège social est à BEAUNE (21200), 3 & 5 boulevard Clemenceau, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 516 220 068 RCS DIJON, société absorbante, de la totalité de son actif évalué à 3.830.681 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 258.624 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 3.572.057 €. Le capital social respectif de la société BEAUNE et de la société HOTEL DE LA POSTE étant intégralement détenu à ce jour par la société NAJETI, société par actions simplifiée au capital de 57.476.500 €, dont le siège social est à ACQUIN-WESTBECOURT (62380), Chemin des Bois et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 245 786 RCS BOULOGNE-SUR-MER, il n'est pas établi, dans le cadre de la présente fusion, de rapport d'échange ni de prime de fusion et celle-ci n'entraine pas d'augmentation de capital de la société HOTEL DE LA POSTE, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce. La fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2025. A la date de la réalisation de la fusion, la société HOTEL DE LA POSTE succèdera à la société BEAUNE dans tous ses droits et obligations et la société BEAUNE sera dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu de procéder à quelques opérations de liquidation que ce soit. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : -au greffe du tribunal de commerce de DIJON pour la société HOTEL DE LA POSTE en date du 27 mai 2025, -au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER pour la société BEAUNE en date du 28 mai 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de DIJON pour la société HOTEL DE LA POSTE, le 27 mai 2025 et au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER pour la société BEAUNE le 27 mai

2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent..

